

Paris, le 8 avril 2016

L'administration joue la montre pour ne pas traiter de la question des heures dissimulées

Le jeudi 7 avril 2016 était réuni par la DRH un groupe de travail issu du CHSCT-M sur les conditions de travail.

En comité de suivi ARTT du 17 décembre 2015, réuni en vue de présenter les principes de la réponse ministérielle à la mission Laurent sur le temps de travail dans la Fonction Publique, les organisations syndicales, menées par FORCE OUVRIÈRE, avaient clairement fait distinguer à l'administration les sujets de ce comité qui relevaient de la compétence du CHSCT-M et ceux de la compétence du CTM.

Au projet de **programme de prévention ministériel 2016** avait donc enfin été inscrite la **création d'un GT conditions de travail**, domaine de compétences du CHSCT-M depuis 2012 !

Les priorités de ce GT, au regard des décisions prises par la DRH au cours du comité de suivi ARTT, devaient être : le temps et la charge de travail ainsi que le respect des garanties minimales.

Si l'intitulé du GT nous a paru cohérent dans un premier temps avec les engagements de la DRH, l'ordre du jour nous a confirmé rapidement que l'administration voulait nous entraîner dans des discussions sur la qualité de vie au travail avec l'intervention de services sur ce sujet.

En effet cette approche avait été proposée par la DGAFF sous forme de protocole d'accord. Cet accord n'a pas trouvé de signature majoritaire de la part des organisations syndicales (OS) dans un contexte de suppressions de postes et d'incessantes restructurations. Comment croire en la qualité de vie au travail lorsque vos postes et missions ne cessent d'être supprimés ou dégradés ? La condition majeure sur ce dossier pour FORCE OUVRIÈRE était un engagement de l'administration sur l'arrêt des suppressions de postes ainsi que des restructurations, engagement que le gouvernement n'a pas pris.

Dès le début de la réunion, **FORCE OUVRIÈRE a demandé que la DRH en précise le cadre** et a rappelé les engagements de l'administration sur ce dossier. Par ailleurs le secrétaire du CHSCT-M n'a pas été consulté sur l'établissement de l'ordre du jour, les organisations syndicales présentes n'avaient pas toutes un siège au CHSCT-M et ne pouvaient donc pas prétendre à siéger dans ce groupe de travail sauf à être invitées par des membres du CHSCTM (ce que le mode de consultation des fédérations directement par la DRH n'a pas permis) et les documents de travail ont été remis sur table plutôt que de permettre une analyse en amont du GT, malgré les demandes de FO.

Les **réponses désinvoltes de la DRH et la passerelle qu'elle entend créer avec le dossier DGAFF de qualité de vie au travail** ont convaincu les OS représentatives en CHSCT-M que le cahier des charges risquait de ne pas être respecté. Après suspension de séance, les représentants FO, CGT, CFDT et UNSA ont informé la DRH qu'ils quittaient la réunion.

Derrière les temps et charges de travail et respect des garanties minimales se cache un sujet important que FORCE OUVRIÈRE souhaite aborder sans tarder, à savoir la non prise en compte des heures effectuées au-delà du temps de travail du cycle en horaires variables. Ce sont des heures travaillées mais non payées et encore moins récupérées en totalité, mises en évidence sur les quelques services ayant servi à répondre à la mission Laurent. Nous qualifions cette situation « d'esclavage moderne ».

Un courrier en intersyndicale se fera afin d'exiger la tenue de ce GT en respectant le règlement intérieur du CHSCT-M pour traiter ce dossier en priorité.